

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Un mémoire est un document dans lequel vous exprimez votre point de vue, ou celui de votre organisation, sur les enjeux présentés dans le cahier de consultation.

Toutes les personnes, les associations, les regroupements ou les organismes qui le souhaitent peuvent soumettre un mémoire pour faire connaître leurs priorités et recommandations concernant les services de garde éducatifs à l'enfance. Les mémoires reçus feront l'objet d'une analyse, puis d'une synthèse qui sera publiée sous la forme d'un rapport de consultation.

Il s'agit de l'un des moyens mis à votre disposition pour contribuer à la recherche de solutions.

Instructions

Pour soutenir la rédaction de votre mémoire, vous êtes invités à lire le cahier de consultation et à vous prononcer sur les thèmes liés aux quatre axes qui y sont présentés :

- Axe 1 : Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel
- Axe 2 : Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en cohérence avec leurs besoins
- Axe 3 : Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents
- Axe 4 : Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

Des questions sont inscrites à la fin de chacun de ces thèmes afin de soutenir votre réflexion et de vous guider dans la proposition de recommandations.

Votre mémoire n'a pas à être long pour être pertinent. Allez droit au but et limitez-vous à dix pages.

Le mémoire doit être soumis avant le 1er juin 2021, date limite de dépôt, à l'adresse suivante : consultation2021@mfa.gouv.qc.ca.

Autorisation

Les mémoires seront rendus publics par défaut. Ainsi, indiquez-nous si vous souhaitez que votre mémoire ne soit pas partagé.

Je préfère que mon mémoire ne soit pas publié

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

AEETÉE

Association des enseignantes
et des enseignants en
Techniques d'éducation à l'enfance

L'Association des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance (AEETÉE) existe depuis 1994. Elle a été créée dans la foulée de la disparition des coordinations provinciales qui regroupaient des représentants de chacun des collèges offrant un même programme collégial.

L'AEETÉE est un organisme à but non lucratif ayant pour objectif principal de créer un lieu d'échanges pédagogiques et politiques entre les enseignantes et les enseignants des différents collèges offrant la formation en Techniques d'éducation à l'enfance. Elle a également le mandat de développer des partenariats étroits avec les différents intervenants de la société qui militent et agissent pour le développement harmonieux des services éducatifs à l'enfance, afin de saisir l'évolution et les besoins du marché de l'emploi et de l'impact de la formation sur la qualification du personnel éducateur.

L'association s'engage année après année à offrir un soutien à ses membres par un réseautage et par un colloque sur la recherche, les publications et les enjeux actuels liés à la formation. Nous demeurons au fait des données probantes en éducation et en psychologie du développement. L'expertise pédagogique que nous développons fait de nous des personnes de référence en ce qui concerne l'enfant et son développement.

Notre conseil d'administration représente le point de vue de ses membres auprès des instances gouvernementales et de diverses associations qui gravitent autour du monde de l'enfance au Québec. À ce titre, les représentants de l'AEETÉE ont collaboré, depuis plus de 27 ans à la plupart des comités mis sur pied par le ministère de la Famille et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La qualité des services éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans est au cœur de nos préoccupations et c'est en offrant une formation collégiale de qualité que nous y contribuons. Nous avons à cœur la reconnaissance de la profession d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance par la promotion de la formation. Notre association souhaite que tout le personnel éducateur de tous les services de garde éducatifs du Québec soit un jour qualifié, et que le DEC en TÉE soit la formation à privilégier.

Le réseau des services éducatifs pour les enfants de 0-12 ans constitue un investissement collectif, éducatif et social qu'il faut développer avec le souci de la qualité des services, celui de l'accessibilité et de la continuité de l'expérience éducative des enfants, de la petite enfance au primaire.

Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille, tel est l'objectif qui nous tient le plus à cœur.

COORDONNÉES

NOM		PRÉNOM	
Martel		Marie	
TITRE (M. ou Mme)	FONCTION		
Mme	Administratrice		
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
514-996-0813		Marie.Martel@clg.qc.ca	
ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)			
AEETÉE			

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Au fil des années, les services de garde éducatifs à l'enfance ont bonifié leur mission sociale. Ils sont une ressource indispensable en matière d'éducation, de prévention, de soutien aux compétences parentales et de partenariat avec le milieu communautaire et les services sociaux. Il appartient à la société québécoise tout entière de s'occuper du développement des places et de la qualité des services offerts.

Les services de garde éducatifs destinés aux enfants et à leur famille doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir même de la société québécoise. Pour l'AEETÉE, les services de garde éducatifs devraient être publics au même titre que l'école, les services de santé et les services sociaux. Ils devraient pouvoir compter sur un financement adéquat et sur un personnel qualifié à qui l'on offre l'occasion de s'engager dans une formation continue tout au long de sa carrière.

L'AEETÉE estime qu'il est essentiel d'avoir une volonté forte et affirmée de valorisation, tant de la voie de formation collégiale la plus qualifiante qu'est le DEC, que de la professionnalisation du personnel en services de garde éducatifs à l'enfance. Lorsque l'on met de côté ces éléments, c'est la fierté d'être éducatrice et d'être éducateur à l'enfance qui s'éteint à petit feu. Il ne faut pas oublier que la flamme qui anime les éducatrices et les éducateurs est liée au plaisir et à la reconnaissance d'accompagner les apprentissages de tous les enfants, en collaborant étroitement avec leur famille. Nos services de garde éducatifs jouent un rôle majeur dans le plan de la réussite éducative. Il faut reconnaître qu'il est le premier échelon et constitue les fondements de l'apprentissage de l'enfant. On doit entretenir le feu qui éclaire et fait briller la profession au cœur des cellules familiales jusqu'à l'international comme modèle à imiter.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1	QUE des amendements à la réglementation des services de garde éducatifs soient apportés afin d'exiger que tout le personnel éducateur (100 %) détienne un DEC en TÉE ou son équivalent afin d'assurer la qualité des services de garde éducatifs.
Recommandation 2	QU' une campagne de valorisation de la formation et de l'engagement professionnel des éducatrices et des éducateurs à l'enfance soit développée afin de non seulement rendre justice au travail d'éducation dont ils sont responsables, mais aussi pour professionnaliser la fonction de travail.
Recommandation 3	QUE chaque service de garde éducatif à l'enfance puisse compter sur le soutien d'un conseiller ou d'une conseillère pédagogique, pour favoriser la concertation, la cohérence et la qualité des interventions dans chacun des milieux.
Recommandation 4	QUE le personnel éducateur puisse avoir accès à du perfectionnement tout au long de sa carrière, afin d'assurer un véritable développement professionnel, gage de pérennité de la qualité des services éducatifs.
Recommandation 5	QUE le DEC en TÉE demeure la principale voie de qualification pour être éducateur ou éducatrice à l'enfance (0-12 ans) afin d'assurer la qualité des services de garde éducatifs.

Recommandation 6	QUE le gouvernement québécois étudie la possibilité de regrouper tous les services de garde éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans, sous un même ministère, afin d'assurer la cohérence et les exigences en matière de formation et faciliter la transition entre les services de garde éducatifs de la petite enfance et l'école.
Recommandation 7	QUE tous les services de garde éducatifs soient publics et gratuits, que le financement soit adéquat pour répondre aux besoins, afin de favoriser la réussite éducative de tous les enfants.
Recommandation 8	QU' une campagne d'information et de valorisation des services éducatifs de qualité soit mise sur pied afin d'informer l'ensemble de la population et particulièrement les familles de milieux moins favorisés, des bienfaits de ces services pour tous les enfants, à court, moyen et long terme.
Recommandation 9	QUE les règles de gestion et de financement soient revues et permettent la fréquentation à temps partiel sans pénaliser le service de garde éducatif afin de mieux répondre aux besoins de toutes les familles, quel que soit son revenu, son mode de vie ou ses valeurs.
Recommandation 10	QUE le processus de RAC (reconnaissance des acquis et des compétences) soit réalisé par des enseignants et des enseignantes en Techniques d'éducation à l'enfance et qu'il soit clairement balisé.
Recommandation 11	QUE le ministère de la Famille et le MEES travaillent conjointement avec les enseignantes et les enseignants des départements des collèges qui offrent la formation en TÉE, afin de déterminer les meilleures solutions pour la formation du futur personnel éducateur et du personnel éducateur en place afin de certifier aux parents que les éducatrices et les éducateurs des SGÉE sont formés et qualifiés pour favoriser le développement de leur enfant, en partenariat avec eux et les personnes-ressources.
Recommandation 12	QU' en absence de diplôme collégial en Techniques d'éducation à l'enfance reconnu ou de son équivalence, l'inscription à une formation collégiale en Techniques d'éducation à l'enfance soit un prérequis à l'ouverture d'un service de garde en milieu familial. Que soit prévu et déterminé un délai réaliste et un suivi adéquat pour l'obtention de ce diplôme, pour le maintien du permis.
Recommandation 13	QUE le gouvernement soutienne financièrement les responsables de service de garde en milieu familial (RSG) dans leur démarche de qualification par une reconnaissance de leur situation en alternance travail-études jusqu'à l'obtention de leur diplôme collégial.
Recommandation 14	QUE les ressources humaines offrant un appui au personnel éducateur dans son rôle de soutien et d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers soient augmentées, afin d'agir tôt dans le développement de l'enfant et d'assurer un accompagnement optimal à l'enfant et à sa famille.

AXE 1 — AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

L'AEETÉE souhaite que chaque enfant puisse avoir une place dans un service de garde éducatif de qualité, car la petite enfance est une période importante pour son épanouissement immédiat et ultérieur. Tel que mentionné dans *Accueillir la petite enfance* (2019) : « Les recherches, tant dans les domaines de l'éducation et de la psychologie que dans celui de la neurologie, démontrent combien les expériences vécues par les jeunes enfants influencent leurs capacités à s'adapter, à s'intégrer à la société et à faire face aux conditions adverses. »¹ Nous souhaitons que le gouvernement s'engage à long terme en faveur de la qualité et de la gratuité des services de garde éducatifs aux enfants et à leur famille.

Lorsque le processus de l'intervention éducative est bien appliqué, que la bienveillance est à l'œuvre, que l'intervention tient compte des besoins des enfants, qu'on démontre des connaissances, des habiletés et des attitudes liées au bien-être des enfants, la qualité du service de garde éducatif ne fait pas de doute. Les enfants sont heureux, curieux, ouverts à l'expérimentation et se développent de manière harmonieuse. Selon le *Guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales* (2009), pour les enfants issus de familles vivant dans un contexte de vulnérabilité, de nombreuses recherches (Zoritch, B., Roberts, I. & Oakley, A. [2004] et Doherty [1997]) ont démontré l'effet de la qualité des services de garde éducatifs sur le développement de l'enfant et sa famille « en fournissant des preuves incontestables que la grande qualité éducative des services de garde favorise un meilleur développement cognitif et langagier de ces enfants, leur réussite scolaire et leur adaptation future. »²

L'AEETÉE s'inquiète de la diminution du ratio des éducatrices et des éducateurs à l'enfance qualifiés, qui est actuellement d'un sur trois pour permettre au réseau des services de garde éducatifs de prendre son souffle en période de pandémie et de pénurie. Tout le travail et toute l'énergie qui ont été consentis depuis 25 ans par les parents et les intervenants pour améliorer la qualité des services, consolider les partenariats intersectoriels, raffiner la formation du personnel éducateur et soutenir la recherche en petite enfance semblent faire les frais de cette situation de pénurie de personnel, que nous voyions venir, mais que nous ne pouvions qu'appeler « rareté ». Sans personnel dûment qualifié qu'adviendra-t-il des services de garde du Québec qui ont, de nombreuses fois, été cités en exemple tant dans le reste du Canada qu'en Europe ? Le Québec était un modèle qu'on souhaitait reproduire. Qu'est-il en train de se passer ? Quand la baisse des exigences de qualification est la solution, on craint la diminution de la qualité des services offerts et un manque de rétention de personnel éducateur à moyen et long terme.

¹ Gouvernement du Québec (2019) *Accueillir la petite enfance. Programme éducatif pour les services de garde éducatifs à l'enfance du Québec*. Ministère de la Famille. 3^e Édition, Publications du Québec. p.13

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf

² Gouvernement du Québec (2009) *Guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales, Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité*. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), p. 18.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2009/09-836-01.pdf>

Pour assurer cette qualité, le programme de Diplôme d'Études Collégiales (DEC) en Techniques d'Éducation à l'Enfance (TÉE) demeure la voie à privilégier pour obtenir une formation qualifiante, en plus de pouvoir conduire les diplômées et les diplômés à d'éventuelles études supérieures. Ces trois années de formation permettent l'acquisition d'un degré de maturité nécessaire pour soutenir les familles, d'une ouverture sur le monde, du développement de la pensée critique, d'habiletés de littératie et de communication, en plus de permettre l'acquisition des compétences liées à la profession. Nous croyons à l'impact positif de la formation générale sur le développement de la personne et nous la considérons complémentaire à la formation spécifique.

La nature des capacités sollicitées dans la formation en Techniques d'éducation à l'enfance et son degré de complexité se situent aux niveaux supérieurs, selon la taxonomie de Bloom.³ Les compétences de formation demandent des habiletés d'analyse, de jugement et de création, car ce sont des enjeux du quotidien du travail de l'éducatrice et de l'éducateur. Les compétences présentées dans le *Référentiel de compétences des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance* (2021)⁴, mobilisent aussi ce type d'habiletés, comme la compétence 3 — savoir observer ou à la compétence 9 — savoir entretenir des partenariats et collaborer. Une fois diplômés, ces éducatrices et ces éducateurs sont prêts à mettre au service des enfants et de leur famille les meilleures pratiques qui soient en matière d'éducation à l'enfance. Par la suite, en cours de carrière, ce sera par l'expérience et la formation continue qu'ils maintiendront à jour leurs compétences, ce qui sera gage de qualité.

C'est aussi ce que mentionne *l'Observatoire des tout-petits* dans son portrait des politiques publiques au Québec en petite enfance : *Que faisons-nous pour nos tout-petits et leur famille au Québec ?* En collaboration avec une soixantaine d'experts, paru en avril dernier. Ce rapport retrace les politiques fédérales, provinciales et municipales qui peuvent améliorer les conditions de vie et le développement des tout-petits. On y mentionne que la recherche souligne l'importance de la formation du personnel pour améliorer la qualité des services éducatifs. « Une formation spécialisée en petite enfance permet au personnel éducatif d'offrir un environnement adapté et stimulant aux enfants (le DEC Techniques d'éducation à l'enfance [TÉE] constitue la base d'une formation adéquate). »⁵

Les enseignantes et les enseignants des départements de Techniques d'éducation à l'enfance sont des experts dans le domaine tant par leur formation universitaire que par leur connaissance des milieux de garde en petite enfance et en milieu scolaire. Elles et ils contribuent à tous les jours au transfert des connaissances des meilleures pratiques en éducation à l'enfance et voient au développement des compétences des futurs éducateurs. Ils connaissent très bien les lois et règlements liés aux services de garde. Leur expertise leur permet de bien reconnaître les avenues respectant le mieux les critères de qualité d'un bon service de garde éducatif. Leur priorité est

³ Carrefour pédagogique, Cégep de Lanaudière L'Assomption, <http://reptic-crla.collanaud.qc.ca/carrefour/bloom/>

⁴ Gouvernement du Québec (2019) *Référentiel de compétences des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*. Ministère de la Famille

⁵ Observatoire des tout-petits (2021) *Que faisons-nous pour nos tout-petits et leur famille au Québec? Portrait des politiques publiques*. Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon. p.101

l'avancée de la qualité des services éducatifs prodigués aux enfants du Québec. De plus, dans la formation régulière, les enseignantes et les enseignants en TÉE travaillent en équipe au sein d'un département. Ce contexte favorise les échanges d'idées ainsi que le partage de l'expertise.

Il nous apparaît urgent de valoriser la formation qualifiante du DEC en TÉE, d'autant plus que les exigences de la profession et de la qualité éducative augmentent. À titre d'exemple, lorsqu'un enfant ayant des besoins spécifiques est inclus dans un groupe, le personnel éducateur met en place un environnement favorable à l'inclusion et prend soin de tous les enfants. Cet accompagnement sensible nécessite du temps d'apprentissage et de la pratique supervisée dans une formation professionnalisante des éducatrices et des éducateurs à l'enfance. Cet apprentissage collégial peut se poursuivre en formation continue, dans les services de garde éducatifs à l'enfance auprès de conseillères et de conseillers pédagogiques détenteurs d'un DEC en TÉE ou d'une équivalence reconnue. D'autre part, avec l'arrivée de la Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, la rédaction d'un portrait périodique pour chaque enfant exige d'avoir de bonnes habiletés d'analyse et de synthèse. Selon la taxonomie de Bloom⁶, ces habiletés dans le domaine cognitif représentent des niveaux complexes de réflexion. Par l'essence même de son curriculum, la formation au DEC en TÉE est le lieu par excellence pour permettre de développer le plein potentiel du personnel éducateur sur le plan de la réflexion pédagogique, sociale et éthique.

Les actions actuelles en éducation à l'enfance nous inquiètent, car elles nous donnent l'impression d'un optimisme à courte vue, qu'on semble se limiter à répondre aux besoins de main-d'œuvre actuels, à répondre au manque de places pour permettre aux parents de travailler et aux garderies d'avoir du personnel, et ce, sans mettre en valeur la formation qualifiante pour des services éducatifs de qualité. Nous souhaitons faire partie de l'effort collectif de valorisation de la formation et de la profession. Les conditions salariales actuelles semblent être un frein majeur dans le recrutement et la rétention des étudiantes et des étudiants et du personnel éducateur dans le réseau des services de garde à l'enfance (CPE, garderie, SGMS, milieu familial). Nous estimons que les formations accélérées sont des stratégies à court terme qui pourraient avoir des effets négatifs sur la reconnaissance et la valorisation de la profession si, en parallèle, la formation du DEC n'est pas mise de l'avant comme la principale voie de formation.

L'AEETÉE est convaincue que la formation offerte actuellement par nos membres est une formation de qualité et que nos diplômées et diplômés ont été convenablement formés à toutes les compétences nécessaires pour structurer un milieu de vie intense et riche en expériences variées et respectueuses du développement et des intérêts de chacun des enfants d'un groupe en service de garde. Ils sont des agentes et des agents de changement potentiels pouvant contribuer à améliorer sans cesse, au fil de leur carrière, la qualité des services éducatifs aux enfants et à leur famille.

⁶ Carrefour pédagogique, Cégep de Lanaudière L'Assomption, <http://reptic-crla.collanaud.qc.ca/carrefour/bloom/>

RECOMMANDATION(S)

1. **QUE** des amendements à la réglementation des services de garde éducatifs soient apportés afin d'exiger que tout le personnel éducateur (100 %) détienne un DEC en TÉE ou son équivalent afin d'assurer la qualité des services de garde éducatifs.
2. **QU'**une campagne de valorisation de la formation et de l'engagement professionnel des éducatrices et des éducateurs à l'enfance soit développée afin de non seulement rendre justice au travail d'éducation dont ils sont responsables, mais aussi pour professionnaliser la fonction de travail.
3. **QUE** chaque service de garde éducatif à l'enfance puisse compter sur le soutien d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique, pour favoriser la concertation, la cohérence et la qualité des interventions dans chacun des milieux.
4. **QUE** le personnel éducateur puisse avoir accès à du perfectionnement tout au long de sa carrière, afin d'assurer un véritable développement professionnel, gage de pérennité de la qualité des services éducatifs.
5. **QUE** le DEC en TÉE demeure la principale voie de qualification pour être éducateur ou éducatrice à l'enfance (0-12 ans) afin d'assurer la qualité des services de garde éducatifs.
6. **QUE** le gouvernement québécois étudie la possibilité de regrouper tous les services de garde éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans, sous un même ministère, afin d'assurer la cohérence et les exigences en matière de formation et faciliter la transition entre les services de garde éducatifs de la petite enfance et l'école.

AXE 2 — RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

Les enseignantes et enseignants de l'enseignement régulier au collégial en Techniques d'éducation à l'enfance vivent de près le manque de personnel éducateur en petite enfance. Les besoins sont réels et ils ont beaucoup d'impact sur la vie des parents et encore davantage sur la vie des enfants. Plus près de nous, la baisse d'inscriptions année après année dans la dernière décennie est préoccupante. Des solutions doivent être envisagées et mises en place dès maintenant.

Les parents ont besoin de se fier au titre d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance. Actuellement, le personnel éducateur peut détenir un large éventail de diplômes pour pouvoir œuvrer auprès des enfants de 0-5 ans. Les éducatrices et les éducateurs à l'enfance auxquels les parents confient leur enfant devraient être des professionnels formés, comme l'est l'éducatrice spécialisée ou l'éducateur spécialisé, à titre d'exemple. Les parents sont en droit de savoir que le titre d'éducateur et d'éducatrice à l'enfance est discerné à une personne ayant réussi des études collégiales, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Lorsque les représentants de notre gouvernement actuel parlent des éducatrices et des éducateurs à l'enfance, ils les présentent comme des personnes qui exercent ce « métier ». En utilisant le terme « métier » au lieu de « profession », on diminue l'importance du caractère professionnel et qualifié de ce secteur d'emploi. Nous craignons que ce soit perçu comme étant la norme qu'il y ait des personnes qui exercent le travail en service de garde éducatif à l'enfance sans être formées. Le ministère de la Famille doit envoyer un message clair que cette situation est tolérée parce qu'il manque de personnel éducateur qualifié. Il y a une urgence que les parents puissent avoir confiance que la personne à qui ils confient leur enfant détient une formation de niveau collégial, c'est le minimum pour occuper cette fonction, pour favoriser la réussite éducative des enfants et pour obtenir la juste reconnaissance du personnel éducateur en service de garde éducatif à l'enfance.

Le DEC offre une formation complète aux étudiantes et aux étudiants qui visent, s'ils le désirent éventuellement, poursuivre des études supérieures. Il offre aussi le soutien d'une approche programme et départementale. L'attestation d'études collégiales (AEC) est une formation adaptée aux adultes qui visent une formation accélérée offerte à la formation continue. La reconnaissance des acquis et des connaissances (RAC) assortie d'une formation manquante est évaluée par des spécialistes de contenu de la formation continue qui ne sont pas toujours des enseignantes ou des enseignants en TÉE. Le ministère de la Famille et le MEES doivent travailler conjointement avec les enseignantes et les enseignants des départements des collèges qui offrent la formation en TÉE, afin de déterminer les meilleures solutions pour la formation du futur personnel éducateur et du personnel éducateur en place afin de certifier aux parents que la personne responsable de leur enfant au SGÉE est formée, qualifiée et leur partenaire au développement de leur enfant.

Pour répondre aux attentes des parents, il faut continuer de développer le réseau des services de garde afin de pouvoir offrir une place pour tous les enfants du Québec, en plus d'y ajouter la gratuité. Tous les parents souhaitent le meilleur pour leurs enfants et cela commence par la qualité des

services et cette qualité est fortement influencée par les actions éducatives du personnel qualifié et compétent, tel que mentionné par *l'Observatoire des tout-petits*⁷.

RECOMMANDATION(S)

1. **QUE** des amendements à la réglementation des services de garde éducatifs soient apportés afin d'exiger que tout le personnel éducateur (100 %) détienne un DEC en TÉE ou son équivalent afin d'assurer la qualité des services de garde éducatifs.
2. **QU'**une campagne de valorisation de la formation et de l'engagement professionnel des éducatrices et des éducateurs à l'enfance soit développée afin de non seulement rendre justice au travail d'éducation dont ils sont responsables, mais aussi pour professionnaliser la fonction de travail.
3. **QUE** le DEC en TÉE demeure la principale voie de qualification pour être éducateur ou éducatrice à l'enfance (0-12 ans) afin d'assurer la qualité des services de garde éducatifs.
4. **QUE** le gouvernement québécois étudie la possibilité de regrouper tous les services de garde éducatifs offerts aux enfants de 0-12 ans, sous un même ministère, afin d'assurer la cohérence et les exigences en matière de formation et faciliter la transition entre les services de garde éducatifs de la petite enfance et l'école.
5. **QUE** le processus de RAC (reconnaissance des acquis et des compétences) soit réalisé par des enseignants et des enseignantes en Techniques d'éducation à l'enfance et qu'il soit clairement balisé.
6. **QUE** tous les services de garde éducatifs soient publics et gratuits, que le financement soit adéquat pour répondre aux besoins, afin de favoriser la réussite éducative de tous les enfants.
7. **QUE** le ministère de la Famille et le MEES travaillent conjointement avec les enseignantes et les enseignants des départements des collèges qui offrent la formation en TÉE, afin de déterminer les meilleures solutions pour la formation du futur personnel éducateur et du personnel éducateur en place afin de certifier aux parents que les éducatrices et les éducateurs des SGÉE sont formés et qualifiés pour favoriser le développement de leur enfant, en partenariat avec eux et les personnes-ressources.

⁷ Observatoire des tout-petits (2021) *Que faisons-nous pour nos tout-petits et leur famille au Québec? Portrait des politiques publiques*. Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon.

AXE 3 — PROMOUVOIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Dans la situation actuelle, la crainte de l'AEETÉE est que le manque de place en milieu régi amène les familles à se tourner vers des services non subventionnés et non régis. La situation actuelle ne permet pas aux parents de faire un vrai choix selon leurs valeurs. L'encadrement des milieux familiaux par un bureau coordonnateur est essentiel pour s'assurer de la qualité des services. L'investissement du gouvernement doit se poursuivre en développant des services de garde éducatifs régis et subventionnés.

L'AEETÉE, dans son mémoire « *Se donner les moyens de préserver un réseau de qualité pour tous les enfants du Québec et leur famille* » déposé en 2016 dans le cadre de la Commission sur l'éducation à la petite enfance, mentionne que selon l'*Enquête sur la qualité des services de garde éducatifs* (2003), toutes les recensions, de celle de Philipps et Howes (1987) à 2003, concluent au rôle indéniable de la formation des éducatrices, des éducateurs et des responsables de services de garde en milieu familial dans la qualité des services éducatifs à l'enfance. On y relate que les comportements positifs envers les enfants sont davantage l'apanage de personnes plus formées (Doherty, 1991 ; Doherty, 1995 ; Howe et Jacobs 1991 ; Ochilltree, 1994 ; Palacio-Quintin et Coderre, 1999 ; Philips et Howes, 1987 ; Tremblay, 2003).

Depuis sa création, l'AEETÉE soutient qu'une formation complète, de qualité et qualifiante pour œuvrer quotidiennement auprès des enfants est plus que nécessaire. Les enquêtes et les recherches ont largement prouvé que cette revendication s'avère légitime lorsqu'on veut assurer la qualité des services aux enfants et à leur famille, et ce, dans tous les domaines de l'intervention éducative en petite enfance. Les attentes actuelles (45 heures + 6 heures de perfectionnement annuellement) ne sont pas suffisantes, il s'avère légitime d'encourager les RSG à entreprendre une démarche de formation collégiale.

En milieu de garde, les enfants ont les mêmes besoins éducatifs, qu'ils soient en installation ou en milieu familial. Les parents ont les mêmes espoirs pour leur enfant, qu'il soit en installation ou en milieu familial, ils ont les mêmes attentes au niveau de la qualité des services. Le ministère doit s'assurer que tous les enfants et leur famille aient les mêmes services de qualité, peu importe le mode de garde choisi. Il est de la responsabilité du ministère de s'assurer que les services de garde éducatifs soient équivalents et de qualité pour tous les enfants et cette assurance-qualité passe inévitablement par l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en TÉE.

RECOMMANDATION(S)

1. **QU'**en absence de diplôme collégial en Techniques d'éducation à l'enfance reconnu ou de son équivalence, l'inscription à une formation collégiale en Techniques d'éducation à l'enfance soit un prérequis à l'ouverture d'un service de garde en milieu familial. Que soit prévu et déterminé un délai réaliste et un suivi adéquat pour l'obtention de ce diplôme, pour le maintien du permis.

2. **QUE** le gouvernement soutienne financièrement les responsables de service de garde en milieu familial (RSG) dans leur démarche de qualification par une reconnaissance de leur situation en alternance travail-études jusqu'à l'obtention de leur diplôme collégial.

3. **QUE** tous les services de garde éducatifs soient publics et gratuits, que le financement soit adéquat pour répondre aux besoins, afin de favoriser la réussite éducative de tous les enfants.

AXE 4 — JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Pour les enfants issus de familles vivant dans un contexte de vulnérabilité, la qualité des services de garde éducatifs a des effets considérables sur le développement de l'enfant et sa famille. Selon Archambault, Côté et Raynault (2019)⁸, les enfants des familles immigrantes ou issus des milieux défavorisés sont malheureusement sous-représentés dans les services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) de qualité, comme les CPE, ce qui crée des iniquités en vue de la transition vers l'école préscolaire et primaire. Si les enfants les plus vulnérables ne fréquentent pas beaucoup les SGÉE de qualité, comment prétendre qu'au Québec, tous les enfants ont droit à l'égalité des chances ?

L'équipe de recherche d'Archambault et coll. (2019) a effectué une revue de littérature pour tenter d'en comprendre les raisons. Cinq dimensions de l'accessibilité y sont relevées pour établir un portrait clair de la situation. Premièrement, les familles considérées plus vulnérables doivent connaître l'existence des programmes et des avantages des SGÉE. Les auteurs mentionnent la valeur des campagnes de sensibilisation et d'information à ce sujet, et ce, dans plusieurs langues, pour rejoindre les familles immigrantes. De plus, il est essentiel de garder contact avec les familles après leur inscription aux SGÉE, afin de les garder mobilisées. Un travail en synergie avec les organismes communautaires, les services d'immigration, les services sociaux contribuerait à les rejoindre. Deuxièmement, offrir de la flexibilité et des accommodements aux parents afin de leur permettre de se familiariser, à leur rythme, avec le fonctionnement des SGÉE. À cet égard, le DEC en TÉE offre une formation spécifique sur l'analyse des besoins des enfants issus de familles immigrantes nouvellement implantées (Compétence 199), sur l'analyse du contexte de vie familiale et sociale (compétence 198) et sur le partenariat avec les parents (compétence 19H) (voir Annexe 2). La compétence 8 « savoir intégrer des enfants qui ont des besoins particuliers », et la compétence 9 « savoir entretenir des partenariats et collaborer », font aussi partie du *Référentiel de compétences des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance* (2021).⁹ Troisièmement, augmenter le nombre de places en SGÉE de qualité, dans les quartiers où il y a moins d'offres ou plus de besoins, doit être une priorité, en considérant des critères sociaux tels que le faible revenu, l'origine ethnique et la situation familiale. Quatrièmement, favoriser une meilleure uniformité dans la qualité des SGÉE en augmentant la gestion et le financement public afin de réduire les inégalités d'accès. Les auteurs indiquent que l'abordabilité et la gratuité des services aux familles bénéficiant de l'aide sociale ou nouvellement immigrées, accélère l'apprentissage de la langue parlée tant des enfants que de leurs parents. L'offre de déjeuners et de collations augmente aussi, selon eux, l'adhésion au SGÉE. Cinquièmement, adapter les services aux besoins des familles et favoriser le partenariat avec d'autres organismes soutenant les familles, etc.

⁸ Archambault, J., Côté, D., & Raynault, M.-F. (2019). Early Childhood Education and Care Access for Children from Disadvantaged Backgrounds: Using a Framework to Guide Intervention. *Early Childhood Education Journal*, 48(3), 345-352. <https://doi.org/10.1007/s10643-019-01002-x>

⁹ Gouvernement du Québec (2019) *Référentiel de compétences des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance*. Ministère de la Famille

Cette dimension proposée par les auteurs de l'étude concorde avec l'approche écologique, un fondement théorique de notre programme éducatif des SGÉE. La connaissance et l'adhésion aux principes d'*Accueillir la petite enfance* (2019) et les compétences développées dans une formation au collégial, favorisent la qualité des SGÉE. Selon Archambault et coll. (2019), lorsque les familles immigrantes ou issues des milieux défavorisés sont satisfaites des services offerts, leur fréquentation devient plus régulière et continue. Enfin, ils mentionnent comme bénéfiques collatéraux que la fréquentation des SGÉE favorise l'intégration des mères dans la communauté. De plus, ils ont constaté des avenues positives dans les partenariats entre les SGÉE et les organismes communautaires qui offrent des services en alphabétisation ou en employabilité. Selon nous, une offre de services souple d'activités entre les parents et les enfants, souvent observée dans les CPE en milieux défavorisés, est une voie prometteuse. Pour l'AEETÉE, la gratuité des services éducatifs en petite enfance lève les barrières financières qui sont un obstacle reconnu à la fréquentation d'un service éducatif par les enfants de milieux défavorisés.

Plusieurs autres obstacles peuvent expliquer pourquoi les familles considérées plus vulnérables décident de garder leurs enfants à la maison. Voici quelques exemples : l'inscription de l'enfant sur une liste d'attente ; assurer le transport des enfants vers le service de garde, le taux de fréquentation exigé aux milieux (80 %) concourt également à rendre moins attrayante l'inscription de l'enfant dans un service de garde éducatif. Combinés au manque de ressources financières, ces embuches contribuent à freiner l'universalité de l'offre de service. Il faut continuer de prévoir l'implantation de services de garde éducatifs à proximité des quartiers défavorisés, et voir à ce que ces milieux donnent priorité aux familles habitant le quartier.

RECOMMANDATION(S)

1. **QUE** tous les services de garde éducatifs soient publics et gratuits, que le financement soit adéquat pour répondre aux besoins, afin de favoriser la réussite éducative de tous les enfants.
2. **QUE** les règles de gestion et de financement soient revues et permettent la fréquentation à temps partiel sans pénaliser le service de garde éducatif afin de mieux répondre aux besoins de toutes les familles, quel que soit son revenu, son mode de vie ou ses valeurs.
3. **QU'**une campagne d'information et de valorisation des services éducatifs de qualité soit mise sur pied rapidement afin d'informer l'ensemble de la population et particulièrement les familles de milieux moins favorisés, des bienfaits de ces services pour tous les enfants, à court, moyen et long terme ;
4. **QUE** les ressources humaines offrant un appui au personnel éducateur dans son rôle de soutien et d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers soient augmentées, afin d'agir tôt dans le développement de l'enfant et d'assurer un accompagnement optimal à l'enfant et à sa famille.

CONCLUSION

Les services de garde éducatifs destinés aux enfants et à leur famille doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir même de la société québécoise. Pour l'AEETÉE, les services de garde éducatifs devraient être publics au même titre que l'école, les services de santé et les services sociaux. Ils devraient pouvoir compter sur un financement adéquat et sur un personnel qualifié à qui l'on offre l'occasion de s'engager dans une formation continue tout au long de sa carrière. L'approche écologique, qui est un des fondements d'*Accueillir la petite enfance*, prône des partenariats intersectoriels pour structurer les interventions auprès des enfants et de leurs familles. Peu importe son milieu socio-économique, peu importe sa condition physique ou intellectuelle, peu importe le niveau de son développement global, peu importe ses origines ethniques, chaque enfant du Québec doit pouvoir fréquenter un service de garde éducatif de qualité. Le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance constitue un investissement collectif, éducatif et social qu'il faut développer avec le souci de la qualité des services, celui de l'accessibilité et de la continuité de l'expérience éducative des enfants, de la petite enfance au primaire.

L'Association des enseignantes et des enseignants en Techniques d'éducation à l'enfance (AEETÉE) tient à remercier les organisateurs de cette consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Nous avons confiance que la démarche d'ouverture et d'écoute amorcée par l'actuel gouvernement aboutisse à une vision consensuelle de l'égalité des chances pour tous les enfants du Québec en matière de services éducatifs à l'enfance. L'atteinte de cet objectif sera possible grâce à la qualité et à la formation du personnel éducateur auprès duquel ils grandissent.

Le comité exécutif de l'AEETÉE 2020-2021

Pour l'assemblée générale de l'AEETÉE

Marc Boucher, Président et enseignant en TÉE au Cégep de Jonquière

Marie-Claire Bouchard, Vice-présidente et enseignante en TÉE au Cégep de Sainte-Foy

Mélanie Rousseau, Trésorière et enseignante en TÉE au Cégep de l'Outaouais

Karine Fortin, Secrétaire et enseignante en TÉE au Cégep de Rivière-du-Loup

Dominique Germain, Administrateur et enseignant en TÉE au Cégep Montmorency

Danielle Combes, Administratrice et enseignante en TÉE au Cégep de Lanaudière

Karine Robert, Administratrice et enseignante en TÉE au Collège Marie-Victorin

Marie Martel, Administratrice et enseignante en TÉE au Collège Lionel-Groulx

ANNEXE(S)

Présentez les annexes jointes à votre mémoire, le cas échéant.																																															
Annexe 1	<p style="text-align: center;">PROGRAMME TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE</p> <p style="text-align: center;">322.A0</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Numéro ou code</th> <th style="text-align: left;">Compétence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>0190</td><td>Analyser la fonction de travail</td></tr> <tr><td>0191</td><td>Observer le comportement de l'enfant</td></tr> <tr><td>0192</td><td>Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global</td></tr> <tr><td>0193</td><td>Agir de façon sécuritaire en milieu de travail</td></tr> <tr><td>0194</td><td>Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif</td></tr> <tr><td>0195</td><td>Intervenir au regard de la santé de l'enfant</td></tr> <tr><td>0196</td><td>Assurer une saine alimentation à l'enfant</td></tr> <tr><td>0197</td><td>Communiquer en milieu de travail</td></tr> <tr><td>0198</td><td>Analyser le contexte de vie familiale et sociale d'un ou d'une enfant et en déterminer les effets sur son comportement</td></tr> <tr><td>0199</td><td>Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant</td></tr> <tr><td>019A</td><td>Fournir de l'aide à l'enfant</td></tr> <tr><td>019B</td><td>Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle</td></tr> <tr><td>019C</td><td>Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant</td></tr> <tr><td>019D</td><td>Concevoir des activités de développement global de l'enfant</td></tr> <tr><td>019E</td><td>Organiser des activités éducatives</td></tr> <tr><td>019F</td><td>Animer des activités éducatives</td></tr> <tr><td>019G</td><td>Travailler en équipe</td></tr> <tr><td>019H</td><td>Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources</td></tr> <tr><td>019J</td><td>Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants</td></tr> <tr><td>019K</td><td>Concevoir et réviser le programme éducatif</td></tr> <tr><td>019L</td><td>Organiser un service de garde à l'enfance</td></tr> <tr><td>019M</td><td>Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants</td></tr> </tbody> </table> <p>Nombre d'heures contact allouées à la formation spécifique : 1 830 h Nombre total d'heures du DEC incluant la formation générale : 2 490 h</p>	Numéro ou code	Compétence	0190	Analyser la fonction de travail	0191	Observer le comportement de l'enfant	0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global	0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail	0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif	0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant	0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant	0197	Communiquer en milieu de travail	0198	Analyser le contexte de vie familiale et sociale d'un ou d'une enfant et en déterminer les effets sur son comportement	0199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant	019A	Fournir de l'aide à l'enfant	019B	Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle	019C	Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant	019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant	019E	Organiser des activités éducatives	019F	Animer des activités éducatives	019G	Travailler en équipe	019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources	019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants	019K	Concevoir et réviser le programme éducatif	019L	Organiser un service de garde à l'enfance	019M	Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants
Numéro ou code	Compétence																																														
0190	Analyser la fonction de travail																																														
0191	Observer le comportement de l'enfant																																														
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global																																														
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail																																														
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif																																														
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant																																														
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant																																														
0197	Communiquer en milieu de travail																																														
0198	Analyser le contexte de vie familiale et sociale d'un ou d'une enfant et en déterminer les effets sur son comportement																																														
0199	Analyser les besoins particuliers d'un ou d'une enfant																																														
019A	Fournir de l'aide à l'enfant																																														
019B	Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle																																														
019C	Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant																																														
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant																																														
019E	Organiser des activités éducatives																																														
019F	Animer des activités éducatives																																														
019G	Travailler en équipe																																														
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes-ressources																																														
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants																																														
019K	Concevoir et réviser le programme éducatif																																														
019L	Organiser un service de garde à l'enfance																																														
019M	Assurer des services éducatifs à un groupe d'enfants																																														
Annexe 3																																															
Annexe 4																																															